

Recherche familiale sur un (e) résistant (e)

(Fiche réalisée par la Fondation de la Résistance et l'Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure)

Votre père ou grand-père, votre mère ou grand-mère étaient un (e) résistant (e) et vous souhaiteriez en savoir plus sur son parcours et ses activités clandestines. Voici quelques pistes de recherches dans les fonds d'archives publics:

1) Dossiers individuels du Bureau Résistance

Tous les résistants dont les services ont été officiellement homologués par le ministère de la Défense sont recensés et classés alphabétiquement au Bureau Résistance (château de Vincennes).

Ainsi se côtoient les membres des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) qui ont constitué les maquis et les corps francs (260.000 hommes et femmes), les agents des Forces Françaises Combattantes (FFC) qui ont œuvré dans les réseaux de renseignements, d'action ou d'évasion (109.000 hommes et femmes), les membres de la Résistance Intérieure Française (RIF) créateurs de divers mouvements et organisations dont les services ne sont pas militaires mais qui justifient une pension à titre militaire (22.000 personnes qui ont été internées, déportées, blessées ou tuées), les personnels des Forces Françaises Libres (FFL) éléments constitutifs de l'armée régulière de la France Libre (52 000 hommes et femmes) et enfin les déportés et Internés résistants (DIR), le plus souvent extraits des différentes familles précitées (70.000 hommes et femmes).

Comment faire ? Ecrire au : **Bureau Résistance et Deuxième guerre mondiale, Département des archives interarmées, ministérielles et interministérielles, Service historique de la Défense, Château de Vincennes, Avenue de Paris, 94306 Vincennes cedex.**

Demander s'il existe un dossier au nom de votre parent, en précisant ses nom, prénom, et si possible date de naissance.

Si la réponse est positive, vous recevrez un dossier de demande de consultation à remplir et renvoyer. *Attention* : Il faudra vous déplacer au Château de Vincennes (métro : ligne 1) pour consulter le dossier.

Vous pourrez compléter cette recherche en demandant à consulter ensuite, toujours au Bureau Résistance, le dossier d'homologation du mouvement ou réseau auquel il a appartenu (car chaque organisation clandestine reconnue officiellement a également un dossier au Bureau Résistance).

Le dossier individuel du Bureau Résistance est le premier à consulter si vous ne savez rien des lieux où votre parent a mené ses actions de résistance. Quand vous aurez repéré dans ce dossier où il a été actif pendant la guerre et, mieux encore, dans quel département, éventuellement, il a obtenu une carte de Combattant volontaire de la Résistance (CVR), vous pourrez chercher à accéder à un second dossier :

2) Dossiers de Combattant Volontaire de la Résistance

Depuis la fin de la guerre environ 320 000 cartes officielles (« Combattants Volontaires de la Résistance », plus rarement « Combattants au titre de la Résistance ») ont été attribuées à des Résistants ou des membres des Forces Françaises Libres. Les dossiers personnels correspondant à ces cartes sont, selon les cas, assez fournis en renseignements sur les activités dans la Résistance et comprennent généralement une ou plusieurs attestations.

Attention : si votre parent a obtenu une carte de CVR, son dossier personnel est conservé dans le département où la demande de carte a été faite après la guerre, c'est-à-dire soit son lieu de résidence après guerre, soit (s'il est décédé pendant la guerre) le lieu où il résidait et a résisté pendant la guerre.

Il faut écrire au **Service départemental de l'Office national des Anciens Combattants et Victime de guerre concerné** ; les services départementaux de l'ONAC sont généralement situés dans les chefs-lieux des départements et leurs coordonnées figurent dans l'annuaire téléphonique. Sur internet, vous pouvez les trouver sur le site de l'ONAC :

<http://www.onac-vg.fr>

3) **Dossiers des déportés, morts en déportation, fusillés et massacrés en France**

Les dossiers individuels des résistants, internés et déportés ayant obtenus la mention « Mort pour la France et les dossiers individuels des « personnes déplacées » au cours de la seconde guerre mondiale, à savoir les déportés, les prisonniers de guerre, les requis au titre du Service du Travail Obligatoire en Allemagne sont conservés par le Ministère de la Défense à Caen.

Si vous pouvez aller les consulter sur place, écrire au :

Bureau des archives des victimes des conflits contemporains, Département des archives interarmées, ministérielles et interministérielles, Service Historique de la Défense, Rue Neuve Bourg l'Abbé – 14000 CAEN

Donner les coordonnées de votre parent (nom, prénom, si possible date de naissance et ce que vous savez sur son sort : déporté, déporté décédé pendant sa déportation, fusillé pendant l'occupation ou mort en métropole pendant les combats de la libération)

Cas particuliers :

- votre parent était **officier** dans l'armée française :

Suivant l'arme dans laquelle il a servi (Terre, Air, Mer, Gendarmerie), adressez-vous au Département concerné du Service Historique de la Défense, pour obtenir une copie de ses états de service ou consulter son dossier individuel d'officier. (pour l'armée de Terre, par exemple, écrire à : Le conservateur du département Terre, Service Historique de la Défense, Château de Vincennes, Avenue de Paris, 94306 Vincennes cedex) ;

- S'il était **sous-officier ou homme de troupe**, deux solutions :

- s'il est né avant 1908, son registre matricule se trouve aux archives départementales de son lieu de recensement à l'âge de 20 ans (ex : le dossier d'une personne née en 1904, résidant à Versailles en 1924 est conservé par les archives départementales des Yvelines).
- Si sa date de naissance est postérieure à 1908, le dossier est encore conservé au Bureau central d'archives administratives militaires (BCAAM), caserne Bernadotte, à Pau. Pour effectuer cette recherche, le minimum qui vous sera demandé est : nom, prénom, date et lieu de naissance. Le BCAAM conserve également le fichier des décorations militaires notamment pour la Croix de guerre. L'autorisation d'accès aux dossiers n'est possible qu'à partir de 120 ans en comptant depuis la date de naissance de l'intéressé, 150 ans si le dossier comporte des renseignements médicaux. Exception : ils peuvent être communiqués aux descendants directs qui doivent justifier leur lien de parenté. La plupart des dépôts d'archives départementales acceptent de répondre aux demandes par correspondance. Il peut toutefois arriver que l'état des registres en interdise la photocopie, on vous demande alors de venir le copier.

- Résistants **fusillés au Mont-Valérien** (commune de Suresnes)

Depuis le 8 mai 2004, le fichier des fusillés du Mont Valérien est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>. Vous trouverez sur ce site un formulaire de recherche qui donne accès à une fiche synthétique. La fiche comporte les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, commune et département de naissance, profession, commune et département de résidence, lieu d'incarcération, motif, date du procès, lieu et date d'exécution, lieu d'incinération, lieu et date de première inhumation, date de la restitution du corps, lieu de l'inhumation finale, grade.

- **Dossiers de décorations.**

Vous connaissez les décorations obtenues par votre parent ?

- S'il est Compagnon de la Libération, adressez-vous au Musée de l'Ordre de la Libération. Voir aussi les biographies des Compagnons sur internet (<http://www.ordredelaliberation.fr/>);
- S'il a été décoré de la Médaille de la Résistance, contactez l'Association Nationale des Médailleurs de la Résistance Française (51 bis boulevard de Latour-Maubourg, 75007 Paris).
- s'il a obtenu la Légion d'Honneur, l'Ordre national du Mérite ou la Médaille Militaire, vous pouvez demander à consulter son dossier individuel auprès de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (1 rue de Solferino, 75007 Paris). Vous pouvez aussi vous adresser à la Société d'entraide des Médailleurs Militaires (36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris) et la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur (129 rue de Grenelle, 75007 Paris).